

Berne, le 25 avril 1953.

o.B.66.100. - RT

A u C o n s e i l f é d é r a l

Assemblée plénière du
Congrès juif mondial.

Le Comité exécutif du Congrès juif mondial désirerait tenir la 3^{me} assemblée plénière de son organisation à Genève, du 4 au 11 août 1953. Il exprime le voeu de recevoir l'approbation des autorités fédérales pour que cette manifestation puisse avoir lieu en Suisse.

Les précisions suivantes ont été fournies sur cette institution.

Le Congrès juif mondial est une association librement consentie d'organisations, de communautés et d'organismes juifs dans le monde entier. Aux termes de ses statuts, il a pour but notamment:

- a) de coordonner les efforts de ses organisations affiliées dans le domaine des problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels intéressant le peuple juif;
- b) d'assurer les droits, le statut et les intérêts des Juifs et des communautés juives et de les défendre partout où ils sont déniés, violés ou menacés;
- c) d'encourager et d'aider au développement constructif de la vie sociale et culturelle juive dans le monde;
- d) de représenter ses organisations affiliées et d'agir en leur nom auprès des autorités gouvernementales, intergouvernementales et internationales pour toutes les questions intéressant le peuple juif dans son ensemble.

Les débats du Congrès porteront notamment sur le rapport d'activité que le Comité exécutif soumettra à l'assemblée plénière sur son action pendant les cinq dernières années, c'est-à-dire depuis l'assemblée de Montreux. Au cours de ces discussions seront évoqués tous les problèmes actuels intéressant les différentes communautés dans la Diaspora, l'action et la collaboration du Congrès avec les Nations Unies et ses différents organismes, les problèmes de l'intensification des efforts culturels des communautés juives, ainsi que les rapports entre les communautés juives et l'Etat d'Israël.

- 2 -

250 à 300 délégués se rendront en Suisse, auxquels il faudrait ajouter un certain nombre d'invités et d'hôtes qui désireront assister aux travaux.

La 2^{me} assemblée plénière du Congrès juif mondial avait déjà eu lieu en Suisse en 1948. La manifestation qui se tiendrait à Genève différerait, dans son caractère, de la Conférence extraordinaire prévue pour le mois d'avril à Zurich. Cette Conférence, qui devait avoir pour objet la situation créée par l'antisémitisme dans les pays du bloc soviétique, a été annulée à la suite des récents événements en U.R.S.S. Cette question ne figure plus à l'ordre du jour de la 3^{me} assemblée plénière du Congrès juif mondial.

Le Département politique

p r o p o s e

d'autoriser le Congrès juif mondial à tenir sa 3^{me} assemblée plénière à Genève, du 4 au 11 août 1953.

Extrait du procès-verbal au Département politique
(en six exemplaires) pour exécution, au Département des finances (en un exemplaire) et au Département de justice et police (en deux exemplaires) pour information.